



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

ARRETE

Dérogation sur l'accès à la VC d'Oyez à partir de la RD17 au PR5+780 côté gauche

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU l'arrêté départemental n° 12-00275 annexe 4-2 en date du 02 mars 2012 de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal réglementant l'accès à la VC d'Oyez à partir de la RD17 au PR5+780 côté gauche,

VU l'arrêté n° 24-0860 du 09 avril 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

VU la demande de l'entreprise AURITOIT,

Considérant que des travaux sur la VC d'accès à Oyez Commune de St SIMON empêchent les véhicules circulant sur la RD17 d'emprunter l'accès à Oyez au niveau du PR 8+130 et qu'il est nécessaire de déroger à l'arrêté 12-00275 annexe 4-2 en date du 02 mars 2012

Sur proposition de Monsieur le Coordinateur Territorial d'Aurillac.

ARRETE

Article 1 : Objet

Par dérogation à l'arrêté 12-00275 annexe 4-2 en date du 02 mars 2012, les véhicules circulant sur la RD17 dans le sens 1 sont autorisés à tourner à gauche vers la VC d'Oyez au niveau du carrefour formé avec la RD17 au PR 5+760

Le temps des travaux le panneau d'interdiction de tourner à gauche sera masqué, une limitation de vitesse à 70 km/h et ainsi qu'une interdiction de doubler seront mises en place sur la RD17 dans les 2 sens entre le PR 5+560 et le PR 5+960

Article 2 : Signalisation

Le temps des travaux, la signalisation sera mise en place et entretenue par la société AURITOIT

Article 3 : Responsabilité

L'autorisation est donnée à titre exceptionnel et sous l'entière responsabilité du pétitionnaire.

Article 4 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le directeur de AURITOIT,
- Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie du Cantal,
- Madame le Maire de SAINT-SIMON
- Monsieur le Directeur des Mobilités

Aurillac, le **12 JUL. 2024**
Pour le Président du Conseil départemental,
p/Le Directeur des Mobilités

Didier ROUX